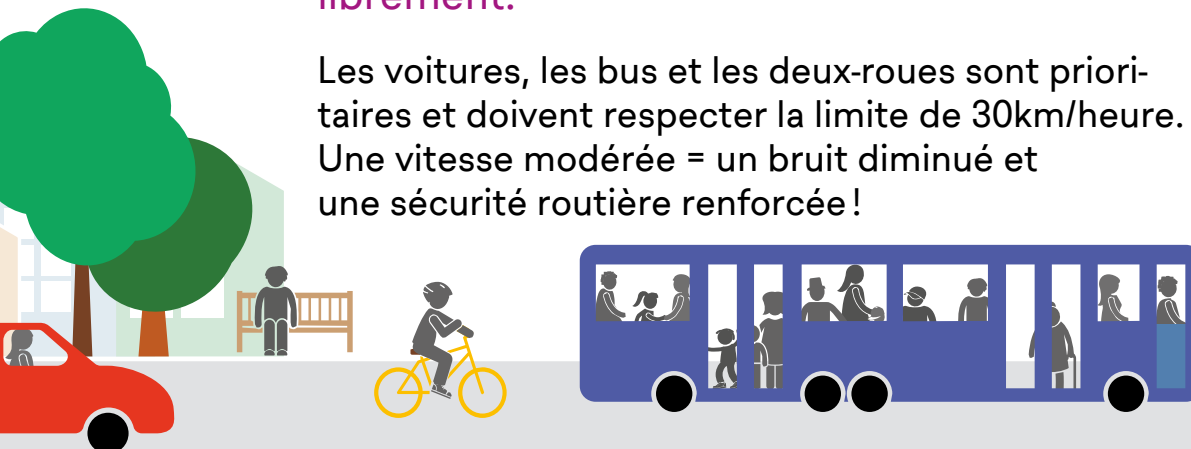


Zone 30 – Apaiser la rue

Dans une zone 30, les piétonnes et les piétons peuvent traverser la chaussée librement.

Les voitures, les bus et les deux-roues sont prioritaires et doivent respecter la limite de 30km/heure. Une vitesse modérée = un bruit diminué et une sécurité routière renforcée !



Il n'y a en général pas de passage piéton. En effet, les piétonnes et les piétons **peuvent choisir où traverser** en prêtant attention car ils ne sont pas prioritaires.

Pour que ça marche, **chercher le contact visuel** permet à chacune et chacun de voir l'autre et d'en prendre soin !

